



## Compte rendu de l'Assemblée Générale à distance du 10 mai 2020

L'Ile d'Yeu le 11 mai 2020

Cette Assemblée Générale s'est tenue de manière exceptionnelle à distance par e-mail compte tenu de la crise du Covid19 qui empêche toute réunion publique.

Nous avons donc utilisé la gouvernance prévue par le règlement intérieur adopté le 26 octobre 2019 :

Dans les cas où il est préférable de ne pas attendre la prochaine Assemblée Générale, l'approbation de l'AG peut être obtenue par l'intermédiaire d'un projet de résolution envoyé à tous les coopérateurs par e-mail :

- Ils ont dans ce cas 15 jours au moins pour se prononcer pour ou contre par retour d'e-mail.
- L'approbation s'obtient à la majorité des réponses reçues, le vote se faisant selon la gouvernance habituelle telle que décrite dans les statuts (avec 3 collèges A/B/C et 1 femme/homme = 1 voix)
- Si le quorum d'1/3 de réponse n'est pas atteint, l'approbation n'est pas obtenue. Dans ce cas, un second e-mail est envoyé avec un délai de réponse de 8 jours au moins, et cette fois, il n'y a pas de minimum de nombre de réponse, le vote se faisant toujours à la majorité des réponses reçues et selon la gouvernance habituelle telle que décrite dans les statuts (avec 3 collèges A/B/C et 1 femme/homme = 1 voix)

**Nous avons obtenu 37 votes donc le quorum d'un tiers de réponses est atteint, avec 1 vote collègue A, 35 votes collègue B et 1 vote collègue C.**

**L'Assemblée Générale est donc valablement tenue.**

**Première résolution – Approbation des comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2019**

**La résolution est adoptée à l'unanimité des présents des collèges A, B et C :**

*L'AG valide les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.  
Elle affecte le résultat de 360,55€ de perte en report à nouveau pour l'année 2020.  
Elle donne quitus au conseil de gouvernance de sa gestion sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.*

**Seconde résolution – Sortie volontaire d'Hamosphère Coopération Pays de la Loire**

**La résolution est adoptée à l'unanimité des présents des collèges A, B et C :**

*L'AG prend acte de la sortie d'Hamosphère Coopération Pays de la Loire des coopérateurs de la SCCI.  
Elle accepte le rachat de la part sociale pour un montant de 120€ sans attendre l'échéance des 5 ans et donne mandat au conseil de gouvernance pour remettre cette somme entre les mains du liquidateur judiciaire.*

**Troisième et quatrième résolutions – Election d'un membre du conseil de gouvernance en remplacement de Benoit Gaborit, démissionnaire**

**La troisième résolution est adoptée à l'unanimité des présents des collèges A, B et C :**

*L'AG prend acte de la démission de Benoit Gaborit, et lui donne quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.*

**La quatrième résolution est adoptée à l'unanimité des présents du collège C :**

*L'AG élit Pascal Mrozinski comme membre « C » du conseil de gouvernance pour succéder à Benoit Gaborit.*

Nous vous souhaitons un bon déconfinement, et restez prudents !

Le conseil de gouvernance

Renan Pointeau, Gérant

Tiphaine le Goff

Benoit Gaborit, sortant  
Pascal Mrozinski, nouveau